



Bulletin Officiel

N° 3622

Mercredi 16 Juin 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

RECOMMANDATION RELATIVE A L'UTILISATION ET LA TRANSMISSION
D'INFORMATIONS PRIVILEGIEES A L'OCCASION DE LA PREPARATION ET DE
L'EXECUTION D'UNE OPERATION FINANCIERE 2

REPONSE DE LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES
STIP SUR SUR LE RESULTAT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 3

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME & LE PLACEMENT GARANTI
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «CARTHAGE CEMENT» 4

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME – OPF -

OFFRE A PRIX FERME , PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU
MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES VALEURS
MOBILIERES DE TUNIS DES ACTIONS DE LA SOCIETE ENNAKL
AUTOMOBILES 5-22

INFORMATIONS POST AGO

ATTIJARI BANK 23-25

COURBE DES TAUX 26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 27-28

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE – STS -

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
GROUPE COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT -

COMMUNIQUE DU CMF

Recommandation relative à l'utilisation et la transmission d'informations privilégiées à l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière

A l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière et notamment lors d'opération de cession de participation significative, les candidats retenus ont généralement accès à des documents contenant des informations sensibles, non publiques ou à des informations complémentaires susceptibles d'avoir une influence sur le cours du titre, et ce notamment à travers des procédures dites de « *data room* ».

En raison du caractère confidentiel des informations ainsi communiquées, généralement par les sociétés pour les besoins exclusifs de la transaction et de l'accès privilégié qui y est réservé, l'utilisation de ces informations privilégiées est soumise aux dispositions des articles 48 et suivants du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne.

En effet, le règlement du Conseil du Marché Financier précise que les informations privilégiées communiquées à l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière et notamment lors d'opération de cession de participation significative sont des informations confidentielles qui ne doivent pas être divulguées ni exploitées ultérieurement par les participants tant qu'elles n'ont pas été portées à la connaissance du public. Ainsi et durant cette période, les intéressés doivent s'abstenir d'intervenir sur le titre de la société concernée. Cette obligation d'abstention disparaît toutefois en cas d'offre publique faisant suite à la cession des titres, les intéressés pouvant alors apporter à l'offre les titres qu'ils détiennent ou lancer une offre.

A ce titre, le Conseil du Marché Financier recommande à ce que les personnes détenant des informations privilégiées à l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière et notamment lors d'une procédure de « *data room* » mettent en place des engagements de confidentialité destinés à prévenir tout risque de divulgation et d'exploitation d'informations privilégiées. Dans ces engagements de confidentialité, les personnes ayant accès à la « *data room* », devraient reconnaître que les informations qui leur sont transmises sont confidentielles et non publiques et prennent acte des risques qu'elles encourent en vertu des lois et règlements en vigueur en cas d'utilisation ou de transmission de ces informations à d'autres fins que pour les besoins de l'opération projetée.

Ces engagements de confidentialité doivent préciser également les conditions d'utilisation ultérieures des informations ainsi que la durée de l'obligation d'abstention qui pourrait en découler.

COMMUNIQUE DU CMF *

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques –STIP- et du public qu'il a invité la société concernée à informer le public du résultat de l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du projet de sa privatisation par ouverture de son capital.

En réponse à la demande du Conseil du Marché financier, la STIP a communiqué ce qui suit :

«dans le cadre du projet de privatisation de la STIP par ouverture de son capital, l'IMBANK a reçu neuf (9) réponses à l'appel à manifestation d'intérêt, lancé le 16 avril et clôturé le 28 mai. En effet, une prorogation des délais de la réception des dossiers a été décidée pour le 28 mai 2010. Après avoir présenté les résultats de cette opération aux responsables des autorités publiques compétentes, l'IMBANK a été invitée à rentrer en contact avec ces organismes pour sonder leurs opinions sur l'approche appropriée à suivre et les scénarios possibles tendant à la réalisation du projet de privatisation en question. Une fois ce sondage terminé dans les semaines à venir, il sera procédé à un tour de table avec les banques concernées pour convenir du schéma à adopter pour la finalisation du processus de la restructuration financière et de l'opération de la privatisation de la STIP. Bien entendu, les discussions qui seront menées précéderont la mise en place du cahier des charges préalablement au lancement de l'appel d'offres y afférent ».

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME & LE PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «CARTHAGE CEMENT»

1. Il est porté à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que l'Offre Publique (Offre à Prix Ferme et Placement Garanti) portant sur **67 706 267** actions nouvelles de la société «Carthage Cement» ouverte du lundi 24 mai au mercredi 02 juin 2010, a été clôturée.
2. A partir du jeudi 10 juin 2010, les 71 680 060 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société « Carthage Cement» et les 71 000 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **142 680 060** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Alternatif des titres de capital de la Cote de la Bourse, au cours de 1,900 dinars.
Toutefois, le démarrage des négociations sur les actions de la société « Carthage Cement» sera annoncé par avis, dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.
3. La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Garanti est comme suit:

Intermédiaire	Nombre de demandes	Quantité demandée	Nombre de demandes retenues	Quantité retenue	Quantité attribuée et souscrite
TSI	1 123	12 721 002	1 100	12 093 758	641 414
ATTIJARI INT	370	3 780 274	369	3 630 274	987 100
FINA CORP	349	20 650 588	345	20 288 588	995 471
MAXULA BOURSE	1 451	9 531 412	1 449	9 531 102	693 862
CCF	804	19 813 739	797	19 071 139	694 032
TUN VALEURS	4 223	54 064 647	4 194	53 304 018	3 839 100
SOFIGES	1 825	1 912 334	1 816	1 855 744	273 670
SICOFI	336	310 841	331	301 764	45 870
CGI	239	1 356 644	238	1 341 644	69 347
UBCI FINANCE	306	7 860 522	282	7 254 522	355 258
AMEN INVEST	1 385	7 521 547	1 380	7 512 799	1 067 706
UFI	584	933 430	580	932 930	239 206
AFC	601	6 701 034	596	6 477 384	497 105
SBT	86	1 194 318	83	1 182 318	39 672
FPG	633	15 272 220	601	14 423 650	1 030 168
MAC SA	3 681	98 825 856	3 641	96 317 253	50 145 890
INI	88	659 401	88	659 401	30 122
CGF	1 178	6 082 130	1 160	5 708 424	467 957
BEST INVEST	734	2 593 572	725	2 592 222	160 905
AXIS	725	6 906 089	703	6 711 258	888 055
SCIF	667	4 538 925	661	4 433 025	252 009
SIFIB BH	506	9 385 904	502	9 371 703	397 307
BNA CAPITAUX	2 544	36 472 980	2 522	34 858 909	3 895 041
Total	24 438	329 089 409	24 163	319 853 829	67 706 267

Par ailleurs, MAC SA informe que les 3 293 733 actions émises dans le cadre du placement privé ont été totalement souscrites par 20 demandeurs.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME , PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS DES ACTIONS DE LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société ENNAKL Automobiles.

ADMISSION DES ACTIONS ENNAKL SUR LA BOURSE DE TUNIS

La Conseil d'Administration de la Bourse a donné, en date du 29 avril 2010, son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse, des 30 000 000 actions de nominal 1 DT chacune, constituant le capital actuel de la société ENNAKL Automobiles.

L'admission définitive reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- 1- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- 2- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital au plus tard le jour d'introduction ;
- 3- Justification de l'existence de 200 actionnaires au moins, au plus tard le jour d'introduction.

En outre, le Conseil d'Administration de la Bourse a précisé qu'étant donné que l'opération prévoit un placement auprès d'étrangers, la détention par ces derniers d'actions de la société ENNAKL Automobiles nécessite une autorisation avant le démarrage du placement.

Le Conseil d'Administration de la Bourse a, également, pris acte de l'engagement de l'émetteur sur l'existence d'un contrat de liquidité portant sur 12 840 000 DT et 600 000 actions.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Bourse a soutenu lors de sa réunion du 27 mai 2010, la demande de la société ENNAKL Automobiles qui compte s'introduire via une double cotation à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca, au moyen d'une ouverture de son capital à hauteur de 40%, par la cession de 12 000 000 actions, au prix unitaire de 10,700 dinars l'action.

Le Conseil de la Bourse a précisé que le placement des titres à céder se fera sur les deux places de la manière suivante :

- une tranche de 30% du capital social sera placée en Tunisie ;
- une tranche de 10% du capital social sera placée au Maroc.

La société sera introduite à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca au prix d'introduction de 10,700 dinars et de son équivalent en dirham marocain.

ADMISSION DES ACTIONS ENNAKL SUR LA BOURSE DE CASABLANCA

La Bourse de Casablanca a émis en date du 10 juin 2010 un avis d'approbation sur l'opération.

¹ Cette autorisation a été accordée par les autorités compétentes à hauteur de 33% du capital social de la société ENNAKL Automobiles.

ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES

Dans le cadre du prospectus, la société ENNAKL Automobiles a pris les engagements suivants :

- Réserver lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, deux sièges à son Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Opération, dont un poste d'administrateur représentant les investisseurs tunisiens et un poste d'administrateur représentant les investisseurs marocains.
- Le ou les représentants seront désignés par les détenteurs d'actions ENNAKL Automobiles acquises dans le cadre de l'Opération au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de la société filiale CAR GROS, étant donnée l'importance de cette filiale au sein du groupe ENNAKL.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

ENGAGEMENTS DE L'INITIATEUR DE L'OFFRE

La société Princesse Holding, actionnaire détenant actuellement 99,99% du capital de la société ENNAKL Automobiles et initiatrice de la présente Offre s'est engagée à :

- ne pas céder plus de 5% de sa participation dans le public en sus de ce qui est susceptible d'être cédé précédemment, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ceci pendant une période de deux (2) ans à compter de la date d'introduction.
- ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société ENNAKL Automobiles mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires. Cet engagement ne s'applique pas aux activités concurrentes ou similaires en cours ou engagées antérieurement à la date d'introduction en Bourse de la société ENNAKL Automobiles.

ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DE LA COTATION DE LA SOCIETE ENNAKL SUR LA BOURSE DE CASABLANCA

Dans le cadre de la cotation de la société ENNAKL sur la bourse de Casablanca, le Président du Conseil d'administration, a pris les engagements suivants :

- assurer dans les mêmes conditions, aux investisseurs détenteurs d'actions émises par la société ENNAKL cotées sur la bourse de Casablanca, la même information que celle donnée aux investisseurs détenteurs d'actions émises par la société ENNAKL cotées sur la bourse de Tunis ;
- respecter, en matière d'information financière, les règles édictées par le Conseil du Marché Financier et le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières les plus favorables aux investisseurs ;
- diffuser dans le public, dans le cadre de l'information périodique des investisseurs, les états financiers élaborés selon le référentiel IAS / IFRS ;
- proposer sur le marché financier marocain toute opération financière initiée par la société ENNAKL sur tout autre marché financier et ce dans les conditions édictées par le CMF ou le CDVM les plus favorables aux investisseurs ;
- désigner un correspondant établi au Maroc, habilité à recevoir toutes correspondances de la part du CDVM. Ledit correspondant doit transmettre au CDVM tous documents et informations prévus par les dispositions légales et réglementaires relatives à l'appel public à l'épargne ou répondant à toute demande d'information formulée par le CDVM. Toutes correspondances du CDVM notifiée à ce correspondant est réputée avoir été valablement faite à la société ENNAKL ;

- inscrire dans les statuts de la société ENNAKL, une stipulation expresse relative à la mise à la disposition des actionnaires marocains, au siège de la Bourse de Casablanca, toute la documentation requise pour la tenue des assemblées générales et devant être mise normalement à leur disposition au siège social de ENNAKL ;
- se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires applicables au marché financier marocain.

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale	ENNAKL Automobiles S.A.
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Z.I Charguia II BP 129 -1080 - Tunis
Téléphone	00.216.70.83.66.44
Fax	00.216.70.83.65.56
Adresse électronique	contact@ennakl.com
Site web	www.ennakl.com
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	06/02/1965
Durée de vie	99 ans
Objet social	<p>Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le commerce du matériel de transport et de tout ce qui se rapporte à ce domaine. ▪ Son objet pourra s'étendre à la représentation, le commerce et la réparation des automobiles, camions, tracteurs, matériels de motoculture, etc. ▪ Elle peut s'intéresser par voie de souscription, d'apports, fusion, ou par tout autre moyen, à toutes entreprises connexes en quelque lieu que s'exerce l'action de son entreprise. ▪ La société peut également : <ul style="list-style-type: none"> ✓ prendre des participations directes ou indirectes à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en Tunisie ou à l'étranger, sous quelques formes que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. ✓ et généralement entreprendre toutes opérations agricoles, commerciales, industrielles, immobilières ou financières ou autres se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.
Registre du Commerce	La société est immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B117641996.
Exercice social	Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.
Capital social	30 000 000 ² DT réparti en 30 000 000 actions nominatives de 1 ³ DT entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tribunal de Première Instance de Tunis.
Régime fiscal applicable	Droit commun.
Matricule fiscal	1949/C/A/M/000
Lieu de consultation des documents	Siège social de ENNAKL Automobiles: Zone Industrielle de la Charguia II – 1080 Tunis Cedex Tunisie.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM	<p>M. Sehir JELJELI Directeur Général Adjoint Administratif et Financier Adresse : Z.I Charguia II BP 129 – 1080 – Tunis Téléphone : 00.216.71.83.65.70 Fax : 00.216.71.94.28.30</p>

2-Augmentation du capital social de 18 000 000 DT à 30 000 000 DT décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010.

³ Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 1 DT décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010.

2- Caractéristiques et modalités de l'opération

2-1 Contexte et objectifs de l'Opération

2-1-1 Décisions ayant autorisé l'opération

Sur proposition de son Président Directeur Général, le Conseil d'Administration de la société ENNAK Automobiles tenu en date du 23 février 2010, a approuvé le principe d'introduction des actions de la société ENNAKL Automobiles au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 1^{er} avril 2010 a fixé à 40% le pourcentage du capital social de la société ENNAKL Automobiles à céder au public, représentant 12 000 000 d'actions et ce, au prix de 10,700 DT l'action.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le même jour, a approuvé la proposition du Conseil d'Administration relative au principe d'ouverture du capital social de la société ENNAK Automobiles à hauteur de 40% en vue de l'introduction de ses actions en Bourse.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 05 mai 2010, a décidé de procéder à la double cotation de 40% des actions composant le capital social de la société ENNAKL qui seront cédées au public, sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ainsi que sur la Bourse de Casablanca et ce, dans les proportions suivantes :

- 30% des actions composant le capital social et donnant droit de vote de la Société seront cédées au public sur la place tunisienne et cotées sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- 10% des actions composant le capital social et donnant droit de vote de la Société seront cédées sur la place marocaine et cotées sur la Bourse de Casablanca.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 mai 2010, a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 05 mai 2010, selon les conditions et modalités définitives fixées par celui-ci.

2-1-2 Objectifs de l'Opération

L'introduction en Bourse de la société ENNAKL Automobiles s'inscrit dans la continuité du processus de développement et de modernisation entrepris par la Société depuis sa privatisation en 2006.

Ainsi, les objectifs de la société ENNAKL Automobiles, à travers la présente opération d'introduction en Bourse sont les suivants :

- institutionnaliser la Société et son capital en ouvrant l'actionnariat au grand public et aux investisseurs institutionnels ;
- poursuivre et renforcer la logique de transparence et de performance dans laquelle s'inscrit la Société en se soumettant à la cotation du marché ;
- faciliter le recours à des financements externes grâce à un accès direct aux marchés financiers ;
- bénéficier des avantages fiscaux offerts aux sociétés introduisant en Bourse une portion supérieure ou égale à 30,0% de leur capital par appel public à l'épargne.
- Participer au rapprochement des places boursières de Tunis et de Casablanca et par la suite au développement de la coopération et des échanges financiers entre la Tunisie et le Maroc.

2-2 Actions offertes dans le cadre de l'opération

L'introduction des actions ENNAKL Automobiles au Marché Principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et au Premier Compartiment de la Bourse de Casablanca s'effectuera par la diffusion de 12 000 000 d'actions de valeur nominale 1 DT, réparties comme suit :

- **9 000 000 d'actions** représentant 75% du total des actions offertes dans le cadre de cette Opération, seront placées auprès du public sur la place de Tunis et ce, au moyen :

- d'une **Offre à Prix Ferme** de 4 600 000 actions représentant 15,3% du capital social de la société ENNAKL Automobiles, 38,3% du nombre total des actions offertes dans le cadre de cette Opération et 51,1% du total des actions offertes au public sur la place de Tunis, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- d'un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 4 400 000 actions représentant 14,7% du capital social de la société ENNAKL Automobiles, 36,7% du nombre total des actions offertes dans le cadre de cette Opération et 48,9% du total des actions offertes au public sur la place de Tunis, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé des intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation, Tunisie Valeurs, MAC SA et FINACorp, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Garanti sera réalisé auprès du public et aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

- **3 000 000 d'actions** représentant 25% du total des actions offertes dans le cadre de cette opération, seront placées sur la place de Casablanca et ce, au moyen d'une **Offre à Prix Ferme**.

Il est à signaler que les investisseurs étrangers non résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions ENNAKL Automobiles à hauteur de 33% du capital de la société.

2-2-1 Initiateur de l'Offre

Les 12 000 000 actions offertes dans le cadre de la présente introduction en Bourse seront cédées par la société Princesse Holding, actionnaire détenant 99,99% du capital social de la société ENNAKL Automobiles.

OFFE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Le détail de l'opération se présente comme suit :

Actionnaires	Avant Opération		Actions à céder		Après Opération	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Sté Princesse Holding	29 999 820 ⁴	99,99% ⁴	12 000 000	40,00%	17 999 820	59,99%
M. Mohamed Sakher EL MATERI	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Société Méditerranéenne d'Equipement	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
M. Moncef EL MATERI	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Mme Naima EL MATERI	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Mlle Holya EL MATERI	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Mme Aida BEN YOUSSEF	30	0,00%	0	0,00%	30	0,00%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	0	0,00%	0	0,00%	9 000 000	30,00%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	0	0,00%	0	0,00%	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100,00%	12 000 000	40,00%	30 000 000	100,00%

2-2-2 Répartition du capital et des droits de vote

Avant l'Opération

Actionnaires	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT
Sté Princesse Holding	99,99%	29 999 820	29 999 820
M. Mohamed Sakher EL MATERI	0,00%	30	30
Société Méditerranéenne d'Equipement	0,00%	30	30
M. Moncef EL MATERI	0,00%	30	30
Mme Naima EL MATERI	0,00%	30	30
Mlle Holya EL MATERI	0,00%	30	30
Mme Aida BEN YOUSSEF	0,00%	30	30
Part détenue par le public	0,00%	0	0
Total	100,00%	30 000 000	30 000 000

Après l'Opération

Actionnaires	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT
Sté Princesse Holding	59,99%	17 999 820	17 999 820
M. Mohamed Sakher EL MATERI	0,00%	30	30
Sté SME	0,00%	30	30
M. Moncef EL MATERI	0,00%	30	30
Mme Naima EL MATERI	0,00%	30	30
Mlle Holya EL MATERI	0,00%	30	30
Mme Aida BEN YOUSSEF	0,00%	30	30
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	30,00%	9 000 000	9 000 000
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	10,00%	3 000 000	3 000 000
Total	100,00%	30 000 000	30 000 000

4- Selon le rapport de due diligence juridique : 6 578 950 actions de nominal 1 DT représentant 21,92% du capital social et des droits de vote de la société ENNAKL Automobiles sont nanties en contre partie de prêts qui ne concernent pas la société ENNAKL Automobiles. Dans la mesure où l'ouverture du capital de la société ENNAKL Automobiles porte sur 40% du capital social, le nantissement de 21,92% de ce capital ne peut pas constituer un obstacle à la réalisation de l'opération compte tenu du fait que 78,08% du capital social restent librement cessibles et ne sont grevés d'aucun nantissement ou charge.

2-2-3 Libellés des actions, secteur d'activité et code

Place de cotation	Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis	Bourse de Casablanca
Libellé	ENNAKL	ENNAKL
Marché	Marché Principal	Premier Compartiment
Secteur d'activité	Services aux consommateurs	Distributeurs
Procédure de 1 ^{ère} cotation	Offre à Prix Ferme	Offre à Prix Ferme
Code ISIN	TN0007410012	-
Code mnémonique	NAKL	NAKL

2-3 Prix de l'offre

Pour la présente Opération, sur la place de Tunis, le prix de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Garanti, a été fixé à 10,700 dinars tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Pour la présente Opération, sur la place de Casablanca, le Prix de l'Offre à Prix Ferme, hors frais, commissions, courtages et taxes, correspond à l'équivalent en dirhams marocains de 10,700 dinars.

2-4 Négociabilité des actions

Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la société ENNAKL Automobiles. Les actions objet de la présente opération sont librement négociables sur une même place boursière. Elles ne peuvent pas faire l'objet d'un arbitrage ou d'un transfert d'une place boursière à une autre.

2-5 Date de jouissance

Les actions à céder dans le cadre de cette offre portent jouissance à partir 1^{er} janvier 2010.

2-6 Caractéristiques de l'Offre sur la Place de Tunis

2-6-1 Modalités de paiement du prix

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions ENNAKL Automobiles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des collecteurs d'ordres au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achat par les institutionnels désirant acquérir des actions ENNAKL Automobiles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de l'ordre.

2-6-2 Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme : du 23 juin 2010 au 2 juillet 2010 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis

L'Offre à Prix Ferme des actions ENNAKL Automobiles est ouverte du 23 juin 2010 au 2 juillet 2010 inclus.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Toutefois, l'Offre à Prix Ferme peut être clôturée par anticipation avec préavis.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du troisième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre l'intermédiaire en Bourse introducteur et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société ENNAKL Automobiles publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

Le Placement Garanti : du 23 juin 2010 au 2 juillet 2010 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du 23 juin 2010, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs institutionnels, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le 2 juillet 2010 inclus.

2-6-3 Etablissements domiciliaires

Offre à Prix Ferme

Tous les collecteurs d'ordres habilités pourront recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société ENNAKL Automobiles exprimés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Placement Garanti

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir sans frais, les ordres d'achat des actions ENNAKL Automobiles exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

2-6-4 Modalités et délivrance des titres

I- Offre à Prix Ferme

a- Répartition de l'offre

Le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'élève à 4 600 000 actions, soit 15,3% du capital social de la société ENNAKL Automobiles. Ces actions représentent 38,3% du nombre total des actions offertes dans le cadre de cette opération et 51,1% du total des actions offertes au public sur la place de Tunis.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme sont réparties en quatre (4) catégories :

Catégorie	Nature des ordres d'achat	Nombre d'actions	Répartition en % du capital social	Répartition en % de l'Offre sur la Place de Tunis	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques tunisiennes et étrangères désirant acquérir au minimum 50 actions et au maximum 999 actions.	1 432 787	4,8%	15,9%	31,1%
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels tels que définis par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis et désirant acquérir au minimum 1 000 actions et au maximum 14 999 actions.	1 508 197	5,0%	16,8%	32,8%
Catégorie C	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels tels que définis par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis désirant acquérir au minimum 15 000 actions et au maximum 150 000 actions.	904 918	3,0%	10,1%	19,7%
Catégorie D	Ordres réservés aux SICAV Tunisiennes et FCP tunisiens désirant acquérir au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.	754 098	2,5%	8,4%	16,4%
Total		4 600 000	15,3%	51,1%	100,0%

Catégorie A

Le nombre d'actions offertes à cette catégorie d'ordre est de 1 432 787 actions.

Cette catégorie d'offre est réservée aux personnes physiques tunisiennes et étrangères.

Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie A est de 50 actions et le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie A est de 999 actions.

Catégorie B

Le nombre d'actions offertes à cette catégorie d'ordre est de 1 508 197 actions.

Cette catégorie d'offre est réservée aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels tels que définis par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis.

Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie B est de 1 000 actions et le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie B est de 14 999 actions.

Catégorie C

Le nombre d'actions offertes à cette catégorie d'ordre est de 904 918.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Cette catégorie d'offre est réservée aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les investisseurs institutionnels tel que défini par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis.

Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie C est de 15 000 actions et le nombre maximum d'actions pouvant être demandé un donneur d'ordre de la catégorie C est de 150 000 actions.

Catégorie D

Le nombre d'actions offertes à cette catégorie d'ordre est de 754 098.

Cette catégorie d'offre est réservée aux SICAV tunisiennes et FCP tunisiens.

Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie D est de 50 actions et le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un donneur d'ordre de la catégorie D est de 150 000 actions.

Les SICAV Tunisiennes et FCP tunisiens sont tenus de respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini dans l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garanti par un seul émetteur.

b- Identification des donneurs d'ordre

Les collecteurs d'ordres doivent s'assurer de l'appartenance du donneur d'ordre à l'une des catégories définies ci-dessous. A ce titre, ils doivent disposer d'une copie des documents indiqués ci-après, qui attestent de l'identité du donneur d'ordre et de son appartenance à la catégorie concernée.

Catégorie A

Catégorie de souscripteur	Documents justificatifs
Personnes physiques tunisiennes	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques résidentes non tunisiennes	Photocopie de la carte de séjour ou équivalent.
Personnes physiques non résidentes non tunisiennes	Photocopie du passeport justifiant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Enfant mineur	Extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur.

Catégorie B

Catégorie de souscripteur	Documents justificatifs
Personnes physiques tunisiennes	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques résidentes non tunisiennes	Photocopie de la carte de séjour ou équivalent.
Personnes physiques non résidentes non tunisiennes	Photocopie du passeport justifiant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Enfant mineur	Extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur.
Personnes morales de droit tunisien	Photocopie du registre de commerce.
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie.

Catégorie C

Catégorie de souscripteur	Documents justificatifs
Personnes physiques tunisiennes	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.
Personnes physiques tunisiennes résidentes à l'étranger	Photocopie d'une pièce d'identité nationale.

OFFE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Personnes physiques résidentes non tunisiennes	Photocopie de la carte de séjour ou équivalent.
Personnes physiques non résidentes non tunisiennes	Photocopie du passeport justifiant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Enfant mineur	Extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur.
Personnes morales de droit tunisien	Photocopie du registre de commerce.
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie.

Catégorie D

Catégorie de souscripteur	Documents justificatifs
SICAV tunisiennes et FCP tunisiens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Photocopie de la décision d'agrément ▪ Identité du gestionnaire ▪ Pièce justifiant le montant de l'actif net ayant servi à l'ordre d'achat

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé par le collecteur d'ordres pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

c- Conditions d'émission des ordres d'achat**Modalités d'émission des ordres d'achat**

Les modalités d'émission des ordres d'achat se présentent comme suit :

- Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux collecteurs d'ordre. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date du dépôt, la quantité de titres demandés et l'identité complète du donneur d'ordres.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les FCP tunisiens et les SICAV tunisiennes : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire;
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

- Tous les ordres d'achat se font au comptant et doivent être exprimés en nombre de titres.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 50 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 150 000 actions. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre d'achat doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat de la catégorie D ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

- L'émission d'ordre d'achat se fera à l'aide d'ordres disponibles auprès des collecteurs d'ordres. Une copie de l'ordre d'achat doit être remise au donneur d'ordre ;
- Les ordres d'achat doivent être signés par le donneur d'ordre ou son mandataire et validés par le collecteur d'ordres ;
- Les collecteurs d'ordres doivent disposer, préalablement à l'acceptation d'un ordre d'achat, de toutes les informations leur permettant d'avoir une connaissance suffisante du donneur d'ordre, et particulièrement de son profil de risque et de sa capacité financière.

- Les ordres d'achat sont irrévocables après la clôture de l'Offre à Prix Ferme.

Emission d'ordres d'achat pour compte de tiers

Les émissions d'ordres d'achat pour compte de tiers sont strictement interdites, sauf dans les cas suivants :

- Les émissions d'ordres d'achat pour le compte d'enfants mineurs sont autorisées à condition d'être effectuées par le père ou la mère ou le tuteur légal de l'enfant mineur. Les collecteurs d'ordres sont tenus, au cas où ils n'en disposeraient pas déjà, d'obtenir un extrait d'acte de naissance de l'enfant mineur et ce, lors de l'ouverture de compte, ou lors de l'émission d'ordre d'achat pour le compte du mineur en question, le cas échéant. Dans ce cas, les mouvements sont portés sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur ;
- Les émissions d'ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes sont limitées à un maximum de trois (3) ordres d'achat. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Les émissions d'ordres d'achat dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille sont limitées à un ordre d'achat pour le compte d'un même client.

Emission d'ordres d'achat multiples

Un donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat pour son propre compte, les émissions d'ordres d'achat multiples sont interdites, ainsi :

- chaque donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat pour son propre compte auprès d'un seul collecteur d'ordres ;
- chaque donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat pour le compte de chaque enfant mineur à charge.
- dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat pour le compte d'un même client dont il gère le portefeuille.

En cas de dépôt de plusieurs ordres d'achat auprès de différents collecteurs d'ordres, seul le premier, par le temps sera accepté.

En cas d'ordres d'achat multiples chez un même collecteur d'ordres, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout collecteur d'ordres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. Il doit veiller à l'obtention des pièces justifiant l'identité et l'appartenance des donneurs d'ordres à la catégorie concernée d'une part, et à la conformité des ordres d'achat aux exigences relatives à chaque catégorie, d'autre part.

d- Modes de satisfaction

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achats reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

Catégorie A

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 1 432 787 actions.

Le mode d'allocation relatif aux ordres d'achat de la catégorie A est égalitaire par palier jusqu'à épuisement des titres réservés à cette catégorie. Les rompus seront alloués par une action par donnel d'ordre, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Catégorie B

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 1 508 197 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Les rompus seront alloués par une action par donneur d'ordre, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas contraire, la quantité demandée par ordre d'achat sera servie entièrement.

Catégorie C

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 904 918 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Les rompus seront alloués par une action par donneur d'ordre, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas contraire, la quantité demandée par ordre d'achat sera servie entièrement.

Catégorie D

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 754 098 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata de demandes de souscription. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Les rompus seront alloués par une action par donneur d'ordre, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Dans le cas contraire, la quantité demandée par ordre d'achat sera servie entièrement.

e- Règles de transvasement

Les règles de transvasement se présentent comme suit :

- si le nombre de titres demandés à la catégorie A est inférieur au nombre de titres offerts correspondants, le reliquat est attribué à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;
- si le nombre de titres demandés à la catégorie B est inférieur au nombre de titres offerts correspondants, le reliquat est attribué à la catégorie A, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;
- si le nombre de titres demandés à la catégorie C est inférieur au nombre de titres offerts correspondants, le reliquat est attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie D ;
- si le nombre de titres demandés à la catégorie D est inférieur au nombre de titres offerts correspondants, le reliquat est attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie C.

f- Collecteurs d'ordres

Tous les intermédiaires en Bourse ainsi que tous les réseaux bancaires sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société ENNAKL Automobiles exprimés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Cependant, il est à signaler que les réseaux bancaires de Attijari bank et ATB ont été associés activement à l'Opération en vertu d'un accord conclu avec l'Emetteur.

g- Transmission quotidienne des ordres d'achat

Les intermédiaires en Bourse transmettent quotidiennement à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis un état des ordres d'achats collectés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme établi par catégories, selon la procédure qui sera fixée par la Bourse et publiée sur son bulletin officiel.

h- Centralisation des ordres d'achat

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres d'achat reçus directement de leur clients et des autres collecteurs d'ordres, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

i- Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du Gouvernement auprès de la BVMT, de représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La commission procédera au dépouillement des états affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

II- Placement Garanti**a- Répartition et conditions d'émission des ordres d'achat**

Le nombre d'actions offertes dans le cadre du Placement Garanti est de 4 400 000 actions, représentant 36,7% du nombre total des actions offertes dans le cadre de cette opération, 48,9% du total des actions offertes sur la place de Tunis et 14,7% du capital social de la société ENNAKL Automobiles.

Dans le cadre du Placement Garanti, les actions offertes seront destinées à des investisseurs institutionnels tunisiens et étrangers, tel que défini par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis autres que les OPCVM tunisiens (FCP et SICAV).

Les actions offertes dans le cadre du Placement Garanti sont réparties en deux (2) catégories :

Catégorie	Nature des ordres d'achat	Nombre d'actions	Répartition en % du capital social	Répartition en % de l'Opération
Investisseurs Institutionnels étrangers	Ordres réservés aux investisseurs institutionnels tel que défini par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis, désirant acquérir au maximum 1 500 000 actions	3 000 000	10,0%	68,2%
Investisseurs Institutionnels tunisiens	Ordres réservés aux investisseurs institutionnels tel que défini par l'article 39 du Règlement Général de la Bourse de Tunis et désirant acquérir au maximum 1 500 000 actions, autres que les FCP tunisiens et les SICAV tunisiennes.	1 400 000	4,7%	31,8%
Total		4 400 000	14,7%	100,0%

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux collecteurs d'ordres membres du syndicat de placement. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date du dépôt, la quantité de titres demandés et l'identité complète du donneur d'ordres.

L'ordre d'achat, dans le cadre du Placement Garanti doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital de la société ENNAKL Automobiles, soit 1 500 000 actions.

b- Syndicat de placement**Investisseurs institutionnels étrangers**

	Dénomination	Adresse
Chef de file	Attijari Intermédiation	Résidence Omar –Bloc A – 2 ^{ème} étage –Montplaisir ENNASIM 1073 Tunis
Membres du syndicat de placement	Tunisie Valeurs	Immeuble Intégra Centre Urbain Nord Tunis Mahragène
	MAC SA	Bloc C 2 ^{ème} étage Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac -1053 Tunis-
	FINACORP	Rue Lac Loch Ness- Les Berges du Lac -1053 Tunis-

Investisseurs institutionnels tunisiens

Dans le cadre du Placement Garanti auprès d'investisseurs institutionnels tunisiens, Attijari Intermédiation est le seul intermédiaire en Bourse membre du syndicat de placement, qui est habilité à collecter des ordres d'achat.

c- Transmission et Vérification des ordres d'achat**Transmission de l'état des ordres d'achat**

A l'issue de l'opération de placement, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, communiquera un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Attijari Intermédiation, établissement chef de file et comporter son cachet.

Soumission et vérification de l'état des ordres d'achat

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état des ordres d'achat et établira un procès verbal à cet effet.

III- Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable par la diffusion de 30,00% du capital de la société ENNAKL Automobiles dans le public, l'avis précisera, par intermédiaire en bourse, le nombre de titres attribués et les demandes retenues.

IV- Règlement des capitaux et livraison des titres

Au cas où l'Offre au public connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé des ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

En date du 10 mai 2010, la STICODEVAM a attribué aux actions de la société ENNAKL, le code ISIN : ENNAKL (AA) :TN0007410012. Les opérations de règlement livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse introducteur.

2-6-5 Cotation des actions

La date de démarrage de la cotation des actions ENNAKL sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

2-6-6 Renseignements généraux sur les actions offertes

Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Date de jouissance	01/01/2010

Droits attachés aux actions

Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Ainsi, l'article 12 des statuts de la société ENNAKL Automobiles stipule que :

« 12.1 Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

12.2 Elles donnent en outre droit à une part dans les bénéfices. »

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à l'article 288 du code des sociétés commerciales.

Régime fiscal applicable

Les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseil, de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est celui régissant l'imposition des plus values de cession et des revenus distribués prévus par le Code de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'Impôt sur les sociétés.

2-7 Cotation sur la Bourse de Casablanca

La structure de l'offre sur la Bourse de Casablanca se présente comme suit :

Type d'ordre	I	II	III
Souscripteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnes physiques et morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire au type d'ordre III 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investisseurs qualifiés de droit marocain selon l'article 12-3 du dahir portant loi n°1-93-212 ; ▪ Banques de droit marocain ; ▪ Institutionnels de l'investissement agréés étrangers ; ▪ Banques de droit étranger.
Nbre de titres	900 000	750 000	1 350 000
% de l'opération	30,0%	25,0%	45,0%

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Seuil minimum des souscriptions	Pas de seuil minimum de souscription	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 000 titres pour les personnes physiques ; ▪ Pas de seuil minimum de souscription pour les autres investisseurs du type II. 	Pas de seuil minimum de souscription
Plafond des souscriptions	300 titres	30 000 titres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 67 500 titres pour les OPCVM diversifiés, soit 5,0% du nombre de titres réservé au type d'ordre III; ▪ 135 000 titres pour les autres investisseurs, soit 10,0% du nombre de titres réservé au type d'ordre III.
Membres du syndicat de placement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attijariwafa bank ▪ Integra Bourse ▪ CFG Marchés ▪ Banque Centrale Populaire ▪ CDG Capital Bourse ▪ BMCE Capital Bourse ▪ Wafa Bourse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attijari Intermédiation ▪ Attijariwafa bank ▪ Integra Bourse ▪ CFG marchés ▪ Banque Centrale Populaire ▪ CDG Capital Bourse ▪ BMCE Capital Bourse ▪ Wafa Bourse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attijari Intermédiation ▪ Integra Bourse
Couverture des souscriptions	Couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce)	Couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce)	-
Modalités d'allocation	Allocation itérative	Allocation au prorata des demandes	Allocation au prorata des demandes

2-8 Procédures et places de cotation

Les actions de la société ENNAKL Automobiles seront cotées sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et sur la Bourse de Casablanca.

L'admission des actions ENNAKL Automobiles aux négociations sur le Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis s'effectuera selon la procédure de première de cotation basée sur une Offre à Prix Ferme.

L'admission des actions ENNAKL Automobiles aux négociations sur le Premier Compartiment de la Bourse de Casablanca s'effectuera selon la procédure de cotation basée sur une Offre à Prix Ferme.

2-9 Marchés des titres

Il n'existe, à la date du visa, aucun marché pour la négociation des titres offerts. Toutefois, une demande d'admission au Marché Principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celle objet de la présente offre, toutes de même catégorie de nominal 1 DT et composant la totalité du capital de la société ENNAKL Automobiles, a été présentée à la BVMT.

La Conseil d'Administration de la Bourse a donné en date du 29 avril 2010 son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse, des 30 000 000 actions de nominal 1 DT chacune, constituant le capital actuel de la société ENNAKL Automobiles.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

L'admission définitive reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital au plus tard le jour d'introduction ;
- justification de l'existence de 200 actionnaires au moins, au plus tard le jour d'introduction.

En outre, le Conseil d'Administration de la Bourse a précisé qu'étant donné que l'opération prévoit un placement auprès d'étrangers, la détention par ces derniers d'actions de la société ENNAKL Automobiles nécessite une autorisation avant le démarrage du placement⁵.

Le Conseil d'Administration de la Bourse a, également, pris acte de l'engagement de l'émetteur sur l'existence d'un contrat de liquidité portant sur 12 840 000 DT et 600 000 actions.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Bourse a soutenu lors de sa réunion du 27 mai 2010, la demande de la société ENNAKL Automobiles qui compte s'introduire via une double cotation à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca, au moyen d'une ouverture de son capital à hauteur de 40%, par la cession de 12 000 000 d'actions, au prix unitaire de 10,700 dinars l'action et son équivalent en dirham marocain.

Le Conseil de la Bourse a précisé que le placement des titres à céder se fera sur les deux places de la manière suivante :

- une tranche de 30% du capital social sera placée en Tunisie ;
- une tranche de 10% du capital social sera placée au Maroc.

La société sera introduite à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca au prix d'introduction de 10,700 dinars et de son équivalent en dirham marocain.

2-8 Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis.

2-9 Avantage fiscal

La réalisation de cette opération (placement de 30,00% du capital social dans le public) permettra à la société ENNAKL de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 20% pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de son introduction en Bourse, et ce, dans le cadre des dispositions de la loi n°2010-29 du 07 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse.

2-10 Contrat de liquidité

La société Princesse Holding, initiatrice de l'offre s'est engagée à consacrer 12 840 000 DT et 600 000 actions pour alimenter un contrat de liquidité pour la Place de Tunis. Ce contrat aura une durée de 6 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions ENNAKL Automobiles et sera confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Attijari Intermédiation.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-701 du 10 juin 2010, est mis à la disposition du public auprès de la société ENNAKL Automobiles, d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

5- Cette autorisation a été accordée par les autorités compétentes à hauteur de 33% du capital social de la société ENNAKL Automobiles.

AVIS DES SOCIETES (suite)**Attijari bank**

Siège social : 95 avenue de la liberté – Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009, Attijari Bank, publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION:**

Le président de l'Assemblée informe les actionnaires de la réussite de l'opération d'augmentation du capital social de la Banque décidée par la dernière Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2009, qui l'a portée à 168.750.000 dinars divisé en 33.750.000 actions de 05 dinars de nominal chacune et de la constatation de la libération intégrale du capital social. Ainsi, il présente à l'Assemblée le nouveau statut mis à jour après insertion des modifications nécessaires.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve lesdits rapports tel qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2009, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009, et après lecture des rapports des co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la démission de Monsieur Ahmed RAHOU de son poste d'administrateur, décide d'accepter la dite démission.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire dégagé au titre de l'exercice 2009 à hauteur de 46 818 mille dinars (quarante-six mille huit cent dix-huit mille dinars) et décide de l'affecter en amortissement des déficits cumulés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du cabinet Fethi NEJI en tant que deuxième commissaire aux comptes pour une durée de trois années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de Trois Mille Dinars (3000 TND) le montant annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration pour l'exercice 2009.

Les membres du comité permanent d'audit percevront en outre une somme annuelle de Trois Mille Dinars (3000 TND) en rémunération de leurs travaux au sein dudit comité au cours de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

BILAN APRES AFFECTATION
ARRETE AU 31 décembre 2009
(UNITE : en milliers de Dinars)

ACTIF	Notes	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	1	296 575	180 554
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	254 938	140 817
AC 3 - Créances sur la clientèle	3	2 232 001	1 963 053
AC 4 - Portefeuille titres commercial	4	335 211	294 711
AC 5 - Portefeuille d'investissement	5	58 482	56 866
AC 6 - Valeurs immobilisées	6	129 522	96 094
AC 7 - Autres actifs	7	170 371	107 622
TOTAL ACTIF		<u>3 477 100</u>	<u>2 839 717</u>
PASSIF			
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	166 718	14 395
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	9	2 798 966	2 410 416
PA 4 - Emprunts et ressources spéciales	10	113 234	166 143
PA 5 - Autres passifs	11	157 381	111 772
TOTAL PASSIF		<u>3 236 299</u>	<u>2 702 726</u>
CAPITAUX PROPRES			
CP 1 - Capital		168 750	150 000
CP 2 - Réserves		87 073	48 831
CP 4 - Autres capitaux propres		87 326	87 326
CP 5 - Résultats reportés		-102 348	-149 166
CP 6 - Résultat de l'exercice			
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	<u>240 801</u>	<u>136 991</u>
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		<u>3 477 100</u>	<u>2 839 717</u>

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2009	168 750	87 073	87 326	-149 166	46 818	240 801
Affectation approuvée par l'AGO du 04/06/2010				46 818	-46 818	
Solde après affectation du résultat 2009	168 750	87 073	87 326	-102 348	0	240 801

AVIS

COURBE DES TAUX DU 16 JUIN 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,421%		
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,422%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,425%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,427%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,429%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,432%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,437%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,440%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,442%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,445%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,451%	998,245
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,468%	1 024,697
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,495%		1 012,395
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,548%	1 046,435
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,594%	1 099,543
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,615%	1 131,669
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,669%	1 095,017
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,767%		1 023,279
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,873%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,008%	1 101,240
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,264%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,309%		1 012,552
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,881%	1 084,932

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	132,769	132,779		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,298	11,549	11,550		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,193	1,194		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	31,964	31,967		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,007	44,011		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	158,957	158,846		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	680,102	680,618		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	134,387	134,509		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	124,921	124,971		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	113,503	113,530		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	111,491	111,522		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	104,820	104,766		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
13	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 217,917	1 220,014		
14	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 136,264	2 137,399		
15	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	117,481	117,622		
16	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	118,529	118,756		
17	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 103,273	1 109,208		
18	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	119,943	121,490		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	157,606	157,774		
20	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,144	14,239		
21	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 528,173	5 555,741		
22	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 418,922	6 438,653		
23	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,264	2,277		
24	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,807	1,809		
25	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,169	1,159		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
26	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	106,168	106,180
27	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,454	102,464
28	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	102,947	102,958
29	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	100,951	100,962
30	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	101,538	101,549
31	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	104,800	104,810
32	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	101,767	101,778
33	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	101,838	101,849
34	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	27/05/09		106,171	107,830	107,837
35	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	100,877	100,887
36	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	102,139	102,150
37	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	102,137	102,146
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	102,047	102,056
39	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	104,136	104,146
40	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	104,084	104,094
41	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-		100,000	101,104	101,109
42	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	101,054	101,063
43	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	102,264	102,274
44	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,364	100,374
45	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-		102,837	104,346	104,355
46	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	102,312	102,320
47	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	100,651	100,661
48	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	102,524	102,534
49	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	102,719	102,728
50	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	100,269	100,277

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
51	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,493	10,355	10,356
52	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,934	101,905	101,916
53	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	102,193	100,296	100,306
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	99,949	100,011
SICAV MIXTES								
55	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,126	76,070
56	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	156,532	156,291
57	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 529,009	1 527,783
58	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	109,176	108,880
59	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	119,140	118,963
60	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	102,561	102,291
61	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	15,801	15,796
62	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	278,892	278,099
63	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	52,732	52,559
64	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 207,267	2 204,661
65	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	78,171	78,086
66	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	57,901	57,837
67	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	102,336	102,255
68	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	111,324	111,200
69	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	109,256	109,127
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,881	11,879
71	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,966	12,964
72	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,018	17,007
73	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,681	17,683
74	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	11,776	11,779
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	127,983	127,785
76	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	19,810	19,807
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	101,814	101,869
78	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	105,391	105,545
79	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	140,976	140,878
80	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	130,720	130,660
81	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	124,617	124,562
82	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,717	10,705
83	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	123,350	123,887
84	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	115,947	115,988
85	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	167,612	167,834
86	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	149,428	149,575
87	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	131,515	131,697
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	9 564,906	9 604,472
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	162,298	163,858
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 408,543	1 416,864
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	104,805	105,948
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	104,045	103,550
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 839,374	10 112,760

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE -STS-
Siège social : Avenue Tahar Haddad-9000 BEJA.

La Société Tunisienne du Sucre -STS- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 Juin 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Abderrazak SOUEI.

BILAN**(Exprimé en dinars)**

<u>ACTIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		86 996	81 996
Moins: Amortissements		(82 891)	(79 880)
		4 105	2 116
Immobilisations corporelles		72 362 907	72 217 947
Moins: Amortissements		(62 140 770)	(59 753 305)
	03	10 222 137	12 464 642
Participations et créances liées à des participations		430 680	430 680
Moins: provisions		(263 420)	(263 420)
	04	167 260	167 260
Autres immobilisations financières		99 233	172 092
Moins: provisions		(2 000)	(2 000)
	05	97 233	170 092
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		10 490 735	12 804 110
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		6 619 103	20 869 986
Moins: Provisions		(2 219 331)	(2 875 900)
	06	4 399 772	17 994 086
Clients et comptes rattachés		919 808	1 144 199
Moins: Provisions		(251 613)	(251 613)
	07	668 195	892 586
Autres actifs courants		474 821	3 175 056
Moins: Provisions		(63 954)	(37 271)
	08	410 867	3 137 785
Liquidités et équivalents de liquidités	09	4 086 801	970 594
Total des actifs courants		9 565 635	22 995 051
TOTAL DES ACTIFS		20 056 370	35 799 161

BILAN**(Exprimé en dinars)**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2009	31/12/2008
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		3 400 000	3 400 000
Réserves		1 297 188	1 409 521
Autres capitaux propres		20 960 457	20 967 977
Résultats reportés		(26 616 366)	(19 415 787)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(958 721)	6 361 711
Résultat de l'exercice		(5 029 944)	(7 200 578)
Total des capitaux propres	10	(5 988 665)	(838 867)
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts et dettes assimilées	11	3 515 930	2 573 505
Provisions pour risques et charges		59 032	49 889
Total des passifs non courants		3 574 962	2 623 394
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	5 279 182	7 719 719
Autres passifs courants	13	2 103 367	3 460 401
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	15 087 524	22 834 514
Total des passifs courants		22 470 073	34 014 634
Total des passifs		26 045 035	36 638 028
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		20 056 370	35 799 161

ETAT DE RESULTAT**(Exprimé en dinars)
(modèle autorisé)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	15	70 330 520	86 893 861
Autres produits d'exploitation	16	1 259 928	41 209
Variations des stocks de produits finis et encours		(13 740 686)	1 997 740
Total des produits d'exploitation		<u>57 849 762</u>	<u>88 932 810</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Achats consommés	17	52 075 321	83 825 164
Charges de personnel	18	3 976 903	3 838 224
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	1 919 949	3 276 774
Autres charges d'exploitation	20	3 361 294	3 768 102
Total des charges d'exploitation		<u>61 333 467</u>	<u>94 708 264</u>
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>(3 483 705)</u>	<u>(5 775 454)</u>
Charges financières nettes	21	(1 856 585)	(2 443 607)
Produits des placements		39 851	17 181
Autres gains ordinaires	22	334 242	1 077 538
Autres pertes ordinaires		(3 069)	(2 650)
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		<u>(4 969 266)</u>	<u>(7 126 992)</u>
Impôt sur les bénéfices		(60 678)	(73 586)
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>(5 029 944)</u>	<u>(7 200 578)</u>

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**(Exprimé en dinars)****(modèle de référence)**

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		72 246 409	86 998 596
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(58 964 523)	(89 152 221)
Intérêts payés		(1 643 511)	(1 934 731)
Autres flux d'exploitation	23	(727 231)	(1 349 680)
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		10 911 144	(5 438 036)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations	24	(493 859)	(719 323)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		-	121 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		21 548	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(472 311)	(598 323)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes encaissés		34 374	17 181
Encaissements provenant des emprunts	25	34 811 804	35 270 751
Remboursements d'emprunt	26	(41 607 903)	(26 827 628)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(6 761 725)	8 460 304
Variation de trésorerie		3 677 108	2 423 945
Trésorerie au début de l'exercice		(4 249 481)	(6 673 426)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		(572 373)	(4 249 481)

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE N°01: PRESENTATION ET FAITS MARQUANTS DE LA SOCIETE

La Société Tunisienne du Sucre « **STS- SA** » est une société anonyme créée en 1960 avec un capital de **750 000 DT**. Ce capital est passé à **1 700 000 DT** en 1963 et à **3 400 000 DT** en 1974.

La société est spécialisée dans la production et la commercialisation du sucre blanc et de la mélasse. L'exercice 2008 a connu les faits marquants suivants :

- Un résultat déficitaire de **5 029 944 DT** ;
- Un fonds de roulement négatif à l'ordre de **10 369 540 DT** au 31 décembre 2009 ;
- Un besoin en fonds de roulement de **11 526 391DT** au 31 décembre 2008 ;
- Les achats consommés représentent **74%** du chiffre d'affaires de l'exercice 2009 ;
- Le chiffre d'affaires a diminué de **19%** par rapport à l'exercice 2008 pour passer de **86 893 861 DT** à **70 330 520 DT**;
- Le cours moyen du sucre a atteint, durant l'exercice 2008, **306,16 USD** enregistrant ainsi une diminution de **36,71 USD** par rapport au cours moyen de l'exercice 2008 (**342,87 USD**).

NOTE N° 02 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société Tunisienne du Sucre « **STS-SA** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2-1 -Base de mesure et méthodes de présentation

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé prévu par la Norme Comptable n°1, alors que l'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de référence.

2-2 - Principes comptables

Les principes et méthodes comptables de base adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers se présentent comme suit :

2-2-1- Immobilisations

A leur date d'entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

La société adopte un mode d'amortissement linéaire, les principaux taux retenus sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------|---------|
| • Constructions | 5% |
| • Matériels de transport | 20 % |
| • Matériels d'exploitation | 15% |
| • Installations générales, agencements et aménagements | 15% |
| • Equipements de bureau | 20 % |
| • Matériels informatiques | 33,33 % |

2-2-2- Stocks

Les pièces de rechange sont évaluées à leur coût moyen pondéré qui comprend le prix d'achat, les droits de douane, les taxes non récupérables, les frais de transport, les frais d'assurance liés au transport, les frais de réception et les coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de matières premières sont évalués à leurs derniers coûts d'achat (calculé selon les mêmes méthodes décrites ci-haut en application de la méthode « premier entré premier sorti -FIFO- », qui correspond à l'écoulement physique des stocks de sucre roux.

Les stocks des produits finis (sucre) sont évalués à leur coût de production.

Les stocks des sous-produits (mélasse) sont évalués à valeur de réalisation nette.

NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 03 : Immobilisations corporelles

	31/12/2009	31/12/2008
Terrains	11 560	11 560
Constructions	2 745 258	2 745 258
A.A.I. Construction	3 613 777	3 464 276
Pièces de rechange spécifiques	2 247 011	2 290 662
Matériels d'exploitation	61 795 176	61 855 744
Matériels de transport	1 095 286	1 008 046
Mobiliers et matériels de bureau	835 346	821 400
Immobilisations en cours	19 493	21 001
	<hr/>	<hr/>
	72 362 907	72 217 947

Note 04 : Participations et créances liées à des participations

	31/12/2009	31/12/2008
Titres de participations	430 680	430 680
Provisions pour dépréciation des participations	(263 420)	(263 420)
	<hr/>	<hr/>
	167 260	167 260

Le tableau des mouvements des participations et des provisions s'y rattachant relatif à l'exercice 2008 est présenté parmi les annexes.

Note 05 : Autres immobilisations financières

	31/12/2009	31/12/2008
Prêts logement	72 046	134 083
Prêts exceptionnels	21 853	30 293
Prêts soins et mariages	1 834	3 416
Dépôts et cautionnements versés	3 500	4 300
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnement	(2 000)	(2 000)
	97 233	170 092

Note 06 : Stocks

	Valeur Brute	Provisions	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
Matières premières	207 396	-	207 396	254 896
Matières consommables	6 149 430	2 148 595	4 000 835	4 415 398
Emballages	77 337	-	77 337	125 470
Produits finis	33 153	-	33 153	12 833 160
Produits résiduels	35 000	-	35 000	319 111
Marchandises agricoles	116 787	70 736	46 051	46 051
	6 619 103	2 219 331	4 399 772	17 994 086

Note 07 : Clients et comptes rattachés

	31/12/2009	31/12/2008
Clients ordinaires	668 195	892 586
Clients douteux	251 613	251 613
Moins : Provisions	(251 613)	(251 613)
	668 195	892 586

Note 08: Autres actifs courants

	31/12/2009	31/12/2008
Personnel - Avances et acomptes	141 899	156 484
Moins : Provisions	(8 089)	(8 089)
Fournisseurs - avances et acomptes	26 934	-
Moins : Provisions	(26 934)	-
Etat - Impôts et taxes	151 596	2 762 118
Charges constatées d'avance	58 757	178 400
Débiteurs divers	46 284	73 519
Moins : Provisions	(24 938)	(24 938)
Comptes d'attente	6 165	4 309
Moins : Provisions	(3 994)	(4 244)
Produits à recevoir	43 187	226
	410 867	3 137 785

Note 09: Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2009	31/12/2008
Placement en Bons de Trésors	1 500 000	-
Chèques à encaisser	-	142 979
Effets à l'encaissement	-	198 576
Compte de trésor	182	182
Banques	2 585 682	624 437
Caisses	937	4 420
	4 086 801	970 594

Note 10 : Capitaux propres

	31/12/2009	31/12/2008
Capital social	3 400 000	3 400 000
Réserves	1 297 188	1 409 521
Résultats reportés	(26 616 365)	(19 415 787)
Réserves extraordinaires	200 000	200 000
Réserves à caractère économique	5 986 701	5 986 701
Réserves pour renouvellement des immobilisations	14 690 927	14 690 927
Réserves spéciales de réévaluation	67 500	67 500
Subventions d'investissement	15 328	22 849
Résultat de l'exercice	(5 029 944)	(7 200 578)
	(5 988 665)	(838 867)

Note 11 : Emprunts et dettes assimilés

	31/12/2009	31/12/2008
Crédit BH 2007	1 555 537	1 974 245
Crédit STB	302 143	369 286
Crédit CNSS 2001	-	79 974
Crédit BNA	1 508 250	-
Crédit Etat	150 000	150 000
	3 515 930	2 573 505

Note 12: Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs d'exploitation	4 965 156	6 389 604
Fournisseurs d'immobilisation	21 587	226 608
Fournisseurs effets à payer	139 997	1 004 644
Fournisseurs, factures non encore parvenues	152 442	128 976
	5 279 182	7 719 719

Note 13: Autres passifs courants

	31/12/2009	31/12/2008
Personnel et comptes rattachés	107 101	133 874
Etat - Impôts et taxes à payer	1 135 732	2 243 642
Organismes sociaux et créiteurs divers	316 669	327 529
Associés dividendes à payer	143 348	129 542
Charges à payer	391 625	617 091
Produits constatés d'avance	7 723	7 723
Comptes d'attente passif	1 169	1 000
	2 103 367	3 460 401

Note 14: Concours bancaires et autres passifs financiers

	31/12/2009	31/12/2008
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants	1 331 083	866 292
Intérêts courus	153 721	20 485
Crédits documentaires	8 943 546	17 069 216
Découverts bancaires	4 659 174	4 878 521
	15 087 524	22 834 514

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT**Note 15 : Revenus**

	31/12/2009	31/12/2008
Vente sucre	69 703 372	86 442 691
Vente mélasse	572 517	359 837
Vente chaux	454	573
Vente déchets	-	6 050
Autres locations	54 005	80 879
Transport et autres services	172	3 831
	70 330 520	86 893 861

Note 16 : Autres produits d'exploitation

	31/12/2009	31/12/2008
Location voie ferrée	17 631	32 165
Location immeuble	15 000	8 750
Traitement sucre brut pour le compte de l'OCT	1 225 530	-
Autres locations	1767	294
	1 259 928	41 209

Note 17 : Achats d'approvisionnements consommés

	31/12/2009	31/12/2008
Sucre ramassis et brut	44 175 562	66 336 045
Matières consommables	6 058 148	9 544 945
Sacs papiers	640 974	914 842
Variations des stocks	510 196	(6 436 756)
Eau et Electricité	673 125	787 064
Divers autres achats	34 970	42 898
Rabais, remise ristournes	-	(65 706)
Transferts de charges sur achats consommées	(17 654)	(171 680)
	52 075 321	83 825 164

Note 18 : Charges de personnel

	31/12/2009	31/12/2008
Salaires	638 835	628 302
Appointements	775 568	805 576
Heures supplémentaires	50 864	69 785
Avantages en nature	31 310	26 317
Primes et indemnités	1 776 789	1 613 688
Cotisations et autres charges sociales	601 542	575 811
Assurance groupe	121 270	120 745
Habillement	23 302	20 520
Congés payés	(4 583)	(624)
Formation du personnel	10 082	10 683
Transfert de charges	(48 075)	(32 579)
	3 976 903	3 838 224

Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions

	31/12/2009	31/12/2008
Amortissements des immobilisations incorporelles	3 011	1 345
Amortissement des immobilisations corporelles	2 537 680	2 714 768
Provisions pour dépréciation des stocks des produits finis	-	656 569
Provisions pour risques et charges	57 281	3 565
Résorptions charges reportées	-	72 850
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	26 934	12 331
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnement	-	2 000
Reprise des provisions des stocks	(656 568)	(173 066)
Reprise des provisions pour risques et charges financiers	(48 139)	(12 535)
Reprise sur provisions des créances clients	-	(1 053)
Reprise sur provisions des autres actifs courants	(250)	-
	1 919 949	3 276 774

Note 20 : Autres charges d'exploitation

	31/12/2009	31/12/2008
Entretiens et réparations	317 097	344 226
Prime d'assurances	409 304	379 980
Loyers	24 182	22 886
Etudes et recherches	56 389	20 699
Personnel extérieur à l'entreprise	1 014 971	1 183 415
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	62 643	71 321
Publicité, publication et relations publiques	51 537	36 275
Transports	923 710	1 370 840
Missions et réceptions	15 040	12 335
Frais postaux	59 100	42 168
Services bancaires	99 027	139 320
Dons et subventions	134 535	107 410
Jetons de présence	17 250	21 375
Autres charges diverses ordinaires	6 730	7 853
Charges diverses ordinaires liées à une modification comptable	65 928	1 015
Impôts et taxes	117 134	126 451
Transfert des charges	(13 283)	(119 467)
	3 361 294	3 768 102

Note 21 : Charges financières nettes

	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts sur emprunts et dettes assimilés	1 147 576	891 890
Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	602 657	1 282 084
Intérêts des autres dettes	56 039	30 398
Gains de change	333 570	586 631
Revenus des autres créances	(37 530)	(2 382)
Pertes de change	(228 547)	(340 387)
Produits financiers liés à une modification comptable	(17 180)	(4 627)
	1 856 585	2 443 607

Note 22 : Autres gains ordinaires

	31/12/2009	31/12/2008
Produits nets sur cessions des immobilisations	18 260	121 000
Autres gains sur éléments non récurrents et exceptionnels	28 710	342 691
Dispatch sucre brut	287 272	613 847
	334 242	1 077 538

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**Note 23: Autres flux d'exploitation**

	31/12/2009	31/12/2008
Personnel extérieur à l'entreprise	1 047 205	958 932
Services bancaires et assimilés	99 027	139 320
Jetons de présence payés	17 700	16 000
Subventions accordées	134 535	107 409
Impôts et taxes versés	117 150	120 167
Autres charges	-	7 852
Crédit d'impôt restitué	(688 385)	-
	727 231	1 349 680

Note 24: Décaissements sur acquisitions d'immobilisations

Les décaissements sur acquisitions des immobilisations s'élèvent à DT 493 859 et correspondent principalement à l'acquisition du matériel d'exploitation pour DT 300 175.

Note 25: Encaissements provenant des emprunts

	31/12/2009	31/12/2008
Crédits Attijari Bank	7 000 000	12 000 000
Crédits BIAT	6 000 000	5 000 000
Crédits Amen Bank	9 800 000	7 800 000
Crédits STB	6 000 804	6 470 751
Crédits BH	4 000 000	4 000 000
Crédit BNA	2 011 000	-
	34 811 804	35 270 751

Note 26: Remboursement des emprunts

	31/12/2009	31/12/2008
Crédits Attijari Bank	12 000 000	11 071 429
Crédits Amen Bank	6 876 144	7 139 300
Crédits BH	8 393 453	369 721
Crédits STB	9 022 237	2 710 516
Crédits BIAT	5 000 000	4 340 000
Crédits UIB	-	1 000 000
Crédits public 1	207 029	196 662
Crédit BNA	100 550	-
Crédit CNSS	8 490	-
	41 607 903	26 827 628

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2009

(Exprimé en dinars)

Produits 2009		Charges 2009	SOLDES		31/12/2009	31/12/2008
Revenus et autres produits d'exploitation	71 556 050					
Production stockée	-	Déstockage de production	13 740 686			
Total	71 556 050	Total	13 740 686	Production	57 815 364	88 891 601
Production	57 815 364	Achats consommés	52 075 321	Marge sur coût matières	5 740 043	5 066 437
Marge sur coût matières	5 740 043	Autres charges externes	3 085 644	Valeur ajoutée brute	2 654 399	1 561 424
Valeur ajoutée brute	2 654 399	Impôts et taxes	117 134			
		Charges de personnel	3 976 903			
Total	2 654 399	Total	4 094 037	Insuffisance brute d'exploitation	(1 439 638)	(2 403 251)
Autres produits ordinaires	368 640	Insuffisance brute d'exploitation	1 439 638			
Produits de placement	39 851	Autres charges ordinaires	161 584			
Produits financiers	283 257	Charges financières	2 139 842			
		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 919 949			
		Impôt sur le résultat des activités ordinaires	60 678			
Total	691 748	Total	5 721 692	Résultat des activités ordinaires	(5 029 944)	(7 200 578)
		Résultat négatif des activités ordinaires	5 029 944			
Effets des modifications comptables	-	Effets des modifications comptables	-			
Total	-	Total	5 029 944	Résultat net après modifications comptables	(5 029 944)	(7 200 578)

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**(Exprimé en dinars)**

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN	
	31/12/2008	Entrées	Sorties	31/12/2009	31/12/2008	Dotations	Régularisations	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2008
Terrains	11 560	-	-	11 560	-	-	-	-	11 560	11 560
Constructions	2 745 258	-	-	2 745 258	2 586 270	20 559	-	2 606 829	138 429	158 988
A.A.I. Construction	3 464 276	149 501	-	3 613 777	2 948 088	167 843	-	3 115 931	497 846	516 188
Matériels d'exploitation	61 855 744	6 212	66 780	61 795 176	50 692 001	2 141 115	66 780	52 766 336	9 028 840	11 163 743
Pièces de rechange spécifiques	2 290 662	17 653	61 304	2 247 011	1 955 965	87 566	61 304	1 982 227	264 784	334 697
Matériels de transport	1 008 046	109 372	22 131	1 095 286	840 918	89 785	22 131	908 572	186 715	167 128
Mobiliers et matériels de bureau	821 400	13 946	-	835 346	730 063	30 813	-	760 876	74 470	91 337
Immobilisations en cours	21 001	3 492	5 000	19 493	-	-	-	-	19 493	21 001
Total	72 217 947	300 175	155 215	72 362 907	59 753 305	2 537 680	150 215	62 140 770	10 222 137	12 464 642

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES TITRES DE PARTICIPATION**(Exprimé en dinars)**

SOCIETES	Année de souscription	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur totale	Provisions	Valeur nette 31/12/2009
BNA	1968	4 000	10,000	40 000,000	-	40 000,000
	1974	2 000	11,000	22 000,000	-	22 000,000
	1975	2 000	11,000	22 000,000	-	22 000,000
	-	13 697	10,000	Attribution gratuite	-	-
SOFIGES	1968	3 000	5,300	15 900,000	-	15 900,000
SOCELTA	1975	5 000	10,000	50 000,000	50 000,000	-
	1981	5 000	10,000	50 000,000	50 000,000	-
SODIS	1966-1968	700	10,000	7 000,000	-	7 000,000
	-	5 300	10,000	Attribution gratuite	-	-
CST	1979	175	100,000	17 500,000	17 500,000	-
	1980-1981	500	100,000	50 000,000	50 000,000	-
SOCIETE T'CHILLA	1969	1 000	10,000	10 000,000	10 000,000	-
SOCIETE GAMMARTH	1969	2 000	10,000	20 000,000	20 000,000	-
STIA	1995	28	5,000	140,000	140,000	-
SOFOMECA	1967	5 154	5,000	25 770,000	25 770,000	-
	-	925	5,000	Attribution gratuite	-	-
SOCITE EL FOULEDH	1967	2 000	5,000	10 000,000	10 000,000	-
SKANES MEUBLES	1973	4 000	5,000	20 000,000	20 000,000	-
	1973	835	6,000	5 010,000	5 010,000	-
SAE PRESSE	1966	36	10,000	360,000	-	360,000
LES CARRELAGES DU NORD	1969	500	10,000	5 000,000	5 000,000	-
SODIS SICAR	2003	6 000	10,000	60 000,000	-	60 000,000
Total				430 680,000	263 420,000	167 260,000

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31/12/2009

I- CAUTIONS BANCAIRES EMISES :

- Bénéficiaire : OMMP Bizerte
- Montant : 22 909.906 DT
- Banque Emétrice : Amen Bank

II- CAUTIONS BANCAIRES RECUES :

II-1: MONTANTS EN EUR:

Fournisseurs	Marché	Banque Emetrice	Montant	Validité
AB CONSULT	Achat tubes	STB	1 133,88 €	4 mois/RD
ROSSI	Moto réducteur lot 1 et 2	UBCI	12 923,49 €	Déc 2007
APPLEXION	Achat résigne exercice 2006- 2007	BIAT	3 934.80 €	30/04/2008
PUROLITE INTER	Acquisition 22 000 L de résigne	AB	2 647.95 €	20/05/2010
SCC	Fourniture de 700 T coke métallurg.	BT	5 145.00 €	31/03/2010

II-2: MONTANTS EN DT :

Fournisseurs	Marché	Banque Emetrice	Montant	Validité
VEGA	Transport sucre	UIB	27 600,000 DT	31/10/2010
S.BOUTEFFEHA	Acquisition pierres calcaires	BIAT	11 630,000 DT	180 j /RD
STAM	Débarquement sucre roux	AB	92 000,000 DT	4 mois/ RD
MEF	Acquisition tubes en inox	AB	2 399.722 DT	1 mois/RD
SOSASEL	Acquisition sel marin	BNA	7 646.000 DT	31/12/2009
COFISAC	Achat sac en polypropylène	BIAT	64 950.000 DT	1 mois/RD
SCOPIA	Acquisition et inst pond bascul camion	ATB	9 515.200 DT	6 mois / RD
SCOPIA	Acquisition et inst pond bascul camion	ATB	4 757.600 DT	6 mois/RD
Prévention +	Etude de danger	BIAT	829.950 DT	6 mois / RD
CTRA	Acquisition 03 cuves	BIAT	3 251.826 DT	6 mois / RD
COTRAM	Transport sucre roux 2008-2009	BIAT	20 000.000 DT	4 mois /RD
WTT	Transport sucre et divers produits	STB	27 600.000 DT	4 mois /RD
THERMICATEX	BC N° 2008252	BIAT	5 730.000 DT	11/08/2008
SHTT	Transport sucre roux 2008-2009	BNA	20 000.000 DT	4 mois /RD
BIODATA	Audit du systeme d'information	BT	151.200 DT	4 mois /RD
LE MOTEUR	Acquisition camion 10 Tonnes	BT	12 996.500 DT	4 mois /RD
LE MOTEUR	Acquisition camion 10 Tonnes	STB	3 898.800 DT	12 mois /RD
JAOUHARA	Acquisition coke métallurgique	BNA	19 320.000 DT	4 mois /RD
CRAEE	Réalisation d'une étude énergétique	UIB	564 816 DT	1 mois /RD
SEM	Remplacement toiture magasin	BIAT	4 925.104 DT	1 mois / RD
STEG INTERN.	Récupération et vente de l'énergie elec	STB	4 238.000 DT	s/ main levée
PROCHIMAT	Fourniture 10 T carbonate de soude	BT	265.500 DT	s/main levée
PROCHIMAT	Founit. 35 T hydrosulfite de soude	BT	2 478.000 DT	s/main levée
CEM	Construction citerne à melasse	UIB	8 700.966 DT	1 mois /RD

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne du Sucre
« STS » SA

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons audité le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de la Société Tunisienne du Sucre « STS - SA » relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009.

1- Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la Société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les comptes annuels

A notre avis, les états financiers de la société Tunisienne du Sucre, arrêtés aux 31 décembre 2009, dont le total net du bilan s'élève à 20 056 370 dinars, et qui font ressortir un résultat net de l'exercice déficitaire de 5 029 944 dinars et une variation positive des flux de trésorerie de l'ordre de 3 677 108 dinars, sont sincères et réguliers pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la Société Tunisienne du Sucre, en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie.

4- Notes en post opinion.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- 4-1. Contrairement aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 22 octobre 2009 a décidé de continuer l'exploitation de la société sans pour autant procéder à l'augmentation ou à la réduction du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes enregistrées.

Par ailleurs, il est à signaler que compte tenu de la hausse des prix du sucre brut et des difficultés financières qu'a connues la société, le Ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises et le Ministre du commerce et de l'artisanat, ont décidé au cours de la réunion du 01 septembre 2009 que la Société Tunisienne du Sucre ne produira pas dans la période qui suit du sucre blanc pour son propre compte. Son rôle se limitera au raffinage du sucre brut pour le compte de l'Office du Commerce Tunisien, moyennant la somme de 90 dinars par tonne de sucre traitée.

- 4-2. Des équipements hors exploitation et d'autres à réformer, identifiés suite à l'opération d'inventaire physique, demeurent toujours à l'actif du bilan de la société à défaut d'un programme fixant leur sort. Ces immobilisations totalement amorties, ont une valeur comptable brute de **10 485 990 DT**.
- 4-3. Contrairement aux dispositions de l'article 21 bis nouveau de la loi n° 94-117 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, la société n'a pas publié des états financiers intermédiaires pour le premier semestre de l'exercice comptable 2009.

5- Vérifications et informations spécifiques

- 5.1- Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.
- 5.2- En application des dispositions de l'article 19 du décret 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société à la réglementation en vigueur.
- 5.3- Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 04 juin 2010

International Management & Auditing Company
Membre de Leading Edge Alliance

Abderrazek SOUEI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre « STS » SA

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Société, relative à l'exercice clos le 31 décembre 2009, et en application des dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2009, de conventions entrant dans le cadre de celles prévues par ledit article.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2009, de conventions entrant dans le cadre de celles prévues par ledit article.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

3-1- Obligations et engagements envers la direction tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales:

La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément à l'arrêté n° 187-2009 et l'arrêté n° 188-2009 du 31 juillet 2009 du ministre de l'industrie de l'énergie et des petites et moyennes entreprises, elle se compose de :

- Un salaire mensuel brut de 2 750 Dinars ;
- Un logement de fonction, une voiture de fonction et 450 litres d'essence

3-2- Obligations et engagements de la Société Tunisienne du Sucre envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, (en Dinars) :

P.D.G		
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme	58 438	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
TOTAL	58 438	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 04 juin 2010

International Management & Auditing Company
Membre de Leading Edge Alliance
Abderrazek SOUEI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT -
Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Le Comptoir National Tunisien - CNT - publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 18 juin 2010. Ces états sont accompagnés du rapport général du commissaire aux comptes, Mr. Raouf GHORBEL.

Bilan Consolidé au 31/12/2009

(Exprimé en dinars)

ACTIF	Note	2009	2008
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
-	-		
Immobilisations Incorporelles	<u>1</u>	20 988,620	16 118,720
Moins: amortissements	-	-13 909,230	-10 074,739
Total des Immobilisations Incorporelles	-	7 079,390	6 043,981
Immobilisations Corporelles	<u>2</u>	7 484 601,336	7 118 759,960
Moins: amortissements	-	-4 901 931,830	-4 684 373,682
Total des Immobilisations Corporelles	-	2 582 669,506	2 434 386,278
Immobilisation Financières	<u>3</u>	2 088 366,867	1 619 001,291
Moins: provisions	-	-6 700,000	-6 700,000
Total des Immobilisations Financières	-	2 081 666,867	1 612 301,291
Total des Actifs Non Courants	-	4 671 415,763	4 052 731,550
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	-	12 133 012,122	13 354 953,913
Clients et Comptes rattachés	-	10 446 907,388	10 774 902,782
Moins: provisions	-	-2 793 855,072	-2 560 530,800
	-	7 653 052,316	8 214 371,982
Autres actifs courants	<u>4</u>	4 055 579,078	2 228 972,669
Placements et autres actifs financiers	<u>5</u>	2 350 000,000	3 800 000,000
Moins: provisions	-	0,000	0,000
	-	2 350 000,000	3 800 000,000
Liquidités et équivalents de liquidités	<u>6</u>	6 230 566,022	5 756 926,676
Total des Actifs Courants	-	32 422 209,538	33 355 225,240
TOTAL DES ACTIFS	-	37 093 625,301	37 407 956,790

Bilan Consolidé au 31/12/2009

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROP. ET PASSIF	Note	2009	2008
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	-		
Capital Social	-	1 440 000,000	1 440 000,000
Réserves consolidées	<u>7</u>	15 785 240,141	15 419 795,161
Résultats consolidés	<u>8</u>	1 724 007,923	873 639,380
Situation nette consolidée	-	18 949 248,064	17 733 434,541
Réserves hors groupe	<u>7</u>	611 488,858	1 183 849,595
Résultats hors groupe	<u>8</u>	20 119,706	35 103,424
Intérêts des minoritaires	-	631 608,564	1 218 953,019
-	-		
<u>PASSIFS</u>	-		
<u>Passifs Non Courants</u>	-		
Provisions	-	0,000	16 762,433
Total des Passifs Non Courants	-	0,000	16 762,433
<u>Passifs Courants</u>	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	<u>9</u>	10 339 010,194	9 241 681,145
Autres passifs courants	<u>10</u>	1 203 420,492	1 235 411,562
Concours Bancaires et autres passifs Financiers	<u>11</u>	5 970 337,987	7 961 714,090
Total des Passifs Courants	-	17 512 768,673	18 438 806,797
Total des Passifs	-	17 512 768,673	18 455 569,230
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	-	37 093 625,301	37 407 956,790
-	-		

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2009

(Exprimé en dinars)

LIBELLE	Note	2009	2008
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus		44 645 727,653	53 275 585,068
Autres Produits d'Exploitation		263 373,873	43 972,362
Production Immobilisée		4 756,801	21 067,642
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		44 913 858,327	53 340 625,072
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Achat de marchandises consommées		-38 788 535,348	-48 478 595,240
Achat d'approvisionnements consommés		-244 831,840	-202 494,127
Charges de personnel		-1 658 737,607	-1 622 568,789
Dotations aux amortissements et aux provisions		-834 354,766	-630 370,927
Autres charges d'exploitation		-1 090 393,239	-1 036 731,144
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-42 616 852,800	-51 970 760,227
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 297 005,527	1 369 864,845
Charges financières nettes		-379 101,157	-569 383,186
Produits des placements		459 001,083	372 396,321
Autres gains ordinaires		78 286,078	50 401,675
Autres pertes ordinaires		-4 153,868	-85,424
Résultat des activités ordinaires avant impôt		2 451 037,663	1 223 194,231
Impôt sur les bénéfices		-706 910,034	-314 451,427
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 744 127,629	908 742,804
Résultat revenant à l'entreprise consolidante		1 724 007,923	873 639,380
Résultat revenant aux intérêts minoritaires		20 119,706	35 103,424

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

LIBELLE	Note	2009	2008
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Résultat Net		1 744 127,629	908 742,804

Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions	586 707,412	604 198,042
* Variation des:		
- Stocks	1 221 941,791	-1 017 280,395
- Créances	327 995,394	849 676,967
- Autres Actifs	-1 824 789,413	579 709,400
- Fournisseurs et autres dettes	-1 481 566,693	2 235 492,104
* Plus ou moins values de cession	-110 123,769	0,000
* TVA / Investissements	69 369,623	52 755,979
* Modification comptable	0,000	-2 632,874
<u>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION</u>	533 661,974	4 210 662,027
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Décassements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-5 169,900	-759 000,023
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles et incorporelles	7 000,000	0,000
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations financières	-958 057,286	0,000
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	515 223,305	5 286,061
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>	-441 003,881	-753 713,962
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Encaissement suite à l'émission d'actions	0,000	0,000
Dividendes et autres distributions	-449 332,410	-534 123,600
Encaissement provenant des placements courants	319 420,224	
Décassements provenant des placements courants	-19 210,944	-50 000,000
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>	-149 123,130	-584 123,600
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
<u>VARIATION DE TRESORERIE</u>	-56 465,037	2 872 824,465
<u>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</u>	2 670 245,015	-127 611,879
<u>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</u>	2 613 779,978	2 745 212,586

**Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés
de l'Exercice clos LE 31/12/2009**

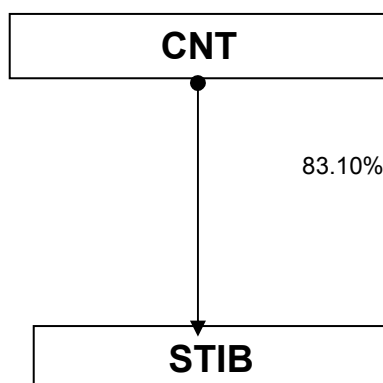
(I) Présentation du Groupe:

Le Groupe CNT «Comptoir National Tunisien»:

Groupe au capital de 1 440 000.000 dinars, composé par la société mère le Comptoir National Tunisien « CNT » et sa filiale la Société Tunisienne de l'Industrie de Bois « STIB ».

ACTIVITE PRINCIPALE DE LA SOCIETE MERE LE COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN « CNT »

COMMERCE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION BOIS ET DERIVES.

(II) Périmètre de consolidation:

Société	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
C.N.T	100%	Intégration globale	100%
STIB	83.10%	Intégration globale	83.10%

(III) Faits Marquants de l'exercice :

1) Le Groupe « CNT » a réalisé un résultat consolidé bénéficiaire en 2009 de 1 724 007 dinars contre 873 639 dinars en 2008.

Le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2009 fait ressortir un résultat bénéficiaire hors groupe de 20 119 dinars contre 35 103 dinars en 2008.

2) Le chiffre d'affaires du Groupe « CNT » est passé de 53 275 585 dinars au cours de l'exercice 2008 à 44 645 727 dinars au cours de l'exercice 2009 soit une variation négative de 8 629 858 dinars.

En vertu du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenu le 20 Juin 2008, il a été décidé de liquider la société l'Immobilière 2001.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Mars 2009 a décidé la clôture de la liquidation de la société l'Immobilière 2001.

De ce fait, la société Immobilière 2001 n'appartient plus au périmètre de consolidation du Groupe CNT.

(IV) Bases de mesure et principes comptables appliqués :

- Les Etats Financiers Consolidés ont été établis en se référant aux principes comptables généralement admis, à la norme comptable relative aux Etats Financiers Consolidés (NC35) et à la norme comptable relative au groupement d'entreprises (NC38).
- Les sociétés du Groupe ont appliqué l'ensemble des normes comptables Tunisiennes en vigueur.
- Les valeurs indiquées sur les Etats Financiers Consolidés sont exprimées en dinar Tunisien.

(V) Les Notes sur le bilan**Notes (1) – Immobilisations Incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Elles totalisent un montant de 20 988,620 dinars.

Notes (2) – Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Elles sont ventilées comme suit :

a) Les Terrains :

<i>Libellé</i>	2009	2008
Sfax 2000	31 522,357	31 522,357
Route de Gabès n° 23	48 783,848	48 783,848
Route de Gabès n° 249710	19 057,074	19 057,074
Plage Poudrière	44 180,438	44 180,438
Tunis 53772	31 786,832	31 786,832
CHARGUIA	80 445,000	80 445,000
MEGRINE	44 325,804	44 325,804
GARBALDI TUNIS	79 156,478	79 156,478
Total	379 257,831	379 257,831

b) Les constructions : s'élèvent à	4 900 148,900
c) Les matériels de Transport : s'élèvent à	1 737 434,564
d) Les Equipements de bureau : s'élèvent à	266 119,126
e) Le matériel informatique : s'élèvent à	64 516,652
f) Les matériels et outillages : s'élèvent à	62 016,086
g) Les Avances et Acomptes versés/Commandes d'Immobilisations Corporelles s'élèvent à	75 108,177

Notes (3) - Immobilisations Financières

<i>Libellé</i>	2009	2008
Titres de participation non consolidés	2 053 246,623	1 578 146,623
Prêts au personnel	32 911,396	21 883,387
Dépôts et cautionnements	2 208,848	18 971,281
Total	2 088 366,867	1 619 001,291

Notes (4) - Autres Actifs Courants

<i>Libellé</i>	2009	2008
Personnel, comptes rattachés	51 008.238	51 738,324
Etat, taxes/ chiffre d'affaires	219 327.257	258 904,735
Charges constatées d'avance	2 965 575.926	1 106 547,199
Produits à recevoir	6 180.750	2 762,346

Fournisseurs débiteurs	18 150,000	27 350,000
Créances d'impôts différés	794 969,907	765 155,602
Débiteurs et Créditeurs divers	367,000	16 514,463
Total	4 055 579,078	2 228 972,669

Notes (5) - Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers se détaillent comme suit au 31/12/2009 :

<i>Libellé</i>	2009	2008
Placements de STIB	2 350 000,000	2 650 000,000
Placements de l'immobilière 2001	0,000	1 150 000,000
Total	2 350 000,000	3 800 000,000

Notes (6) - Liquidités et équivalents de liquidités

<i>Libellé</i>	2009	2008
Valeurs à l'encaissement	1 969 662,238	2 010 347,920
Soldes bancaires	4 241 267,338	3 684 647,266
C.C.P	10 001,328	45 453,187
Caisse	9 635,118	16 478,303
Total	6 230 566,022	5 756 926,676

Notes (7) - Réserves

Le montant des réserves s'élève au 31 décembre 2009 à **16 396 728,999** dinars. Il se détaille comme suit:

<i>Libellé</i>	2009	2008
Réserves consolidées	15 785 240,141	15 419 795,161
Réserves hors groupe	611 488,858	1 183 849,595
Total	16 396 728,999	16 603 644,756

*** Réserves Consolidées**

<i>Libellé</i>	2009	2008
Réserves Groupe CNT	(*) 13 493 524,975	(*) 13 082 483,258
Réserves Groupe STIB	(*) 2 291 715,166	(*) 2 250 164,118
Réserves Groupe Immobilière 2001	0	(*) 87 147,785
Total	15 785 240,141	15 419 795,161

*** Réserves hors Groupe (Minoritaires)**

<i>Libellé</i>	2009	2008
Réserves hors Groupe CNT	0,000	0,000
Réserves hors Groupe STIB	(*) 611 488,858	(*) 603 038,645
Réserves hors Groupe Immobilière 2001	0	(*) 580 810,950
Total	611 488,858	1 183 849,595

Notes (8) - Résultats

Le résultat de l'exercice 2009 s'élève à **1 744 127,639** dinars. Il se détaille comme suit:

<i>Libellé</i>	2009	2008
Résultats consolidés	1 724 007,923	873 639,380
Résultats hors Groupe	20 119,706	35 103,424
Total	1 744 127,629	908 742,804

*** Résultats consolidés**

<i>Libellé</i>	2009	2008
Résultat Groupe CNT	(*) 1 625 076,111	(*) 748 836,249
Résultat Groupe STIB	(*) 98 931,812	(*) 113 060,001
Résultat Groupe Immobilière 2001	0	(*) 11 743,130
Total	1 724 007,923	873 639,380

*** Résultat hors Groupe (Minoritaires)**

<i>Libellé</i>	2009	2008
Résultat hors Groupe CNT	0,000	0,000
Résultat hors Groupe STIB	(*) 20 119,706	(*) 22 992,948
Résultat hors Groupe Immobilière 2001		(*) 12 110,476
Total	20 119,706	35 103,424

Notes (9)-FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

<i>Libellé</i>	2009	2008
Fournisseurs et comptes rattachés CNT	10 339 010,194	9 241 681,145
Total	10 339 010,194	9 241 681,145

Notes (10) - Les Autres Passifs Courants :

<i>Libellé</i>	2009	2008
Clients créditeurs	469 015,570	475 310,625
Provisions courantes	160,599	160,599
Etat, retenue à la source	62 005,290	41 687,553
Produits constatés d'avance	32 068,860	55 388,873
Dividendes à payer	251 063,358	268 559,768
Administrateurs	28 000,000	27 941,205
CNSS	115 917,048	120 999,301
Charges à payer	145 014,621	126 284,372
Personnel et comptes rattachés	88 269,170	80 634,035
Dettes d'impôts différés	-1 823,259	3 634,776
Débiteurs et créditeurs divers	6,531	27 730,000
Impôts à liquider	0,000	0,000
Autres impôts, taxes et versements assimilés	13 722,704	7 080,455
Total	1 203 420,492	1 235 411,562

Notes (11) - Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers

Les concours bancaires et les autres passifs financiers totalisent au 31 décembre 2009 un montant de **5 970 337,987** dinars qui se détaillent comme suit:

<i>Libellé</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>
Découvert bancaire	3 616 786,044	3 011 714,090
Crédit de refinancement de la trésorerie	2 350 000,000	4 950 000,000
Intérêts courus	3 551,943	0,000
Total	5 970 337,987	7 961 714,090

ANNEXE**Ecritures d'élimination des opérations réciproques intra-groupe****Opération relative aux frais de gestion CNT- STIB**

Transfert de charge (résultat CNT)	6 077,531	
TVA 18% (CNT)	1 093,956	
Etat retenue à la source (STIB)	358,574	
Créditeurs divers (STIB)	6 812,913	
Autre frais (résultat STIB)		6 077,531
Etat TVA (STIB)		1 093,956
Etat retenue à la source (CNT)		358,574
Société de Groupe (CNT)		6 812,913
Annulation de l'opération relative aux frais de gestion CNT-STIB		
Créances d'impôts différés (CNT)	1 823,259	
Impôt sur les bénéfices (résultat STIB)	1 823,259	
Dettes d'impôts différés (STIB)		1 823,259
Impôts sur les Bénéfices (résultat CNT)		1 823,259

2) Intégration CNT**a) Partage des réserves :**

Groupe : 13 000 000,000 + 176 615,474 + 316 909,501 = 13 493 524,975 D

b) Partage des résultats:

Groupe : 1 629 330,383 – 6 077,531 + 1 823,259 = 1 625 076,111 D

3) Intégration STIB**a) Partage des réserves :**

Groupe : 3 618 277,269 x 83,10% – 715 073,245 x 100% = 2 291 715,166 D

Minoritaires : 3 618 277,269 x 16,9% = 611 488,858 D

b) Partage des résultats:

Groupe : (114 797,246 + 6 077,531 – 1 823,259) x 83,10% = 98 931,811 D

Minoritaires : (114 797,246 + 6 077,531 – 1 823,259) x 16,9% = 20 119,706 D

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du Groupe
Le Comptoir National Tunisien « CNT »**

I- Présentation :

- 01** Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission relative à l'expression de notre opinion sur les Etats Financiers consolidés de votre Groupe arrêtés au 31 décembre 2009.
- 02** Nous avons audité le bilan du Groupe « Le Comptoir National Tunisien- CNT » arrêté au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.
- 03** Le bilan consolidé annexé au présent rapport totalise un montant de 37 093 625 dinars et fait ressortir un résultat consolidé bénéficiaire de 1 724 007 dinars et un résultat bénéficiaire hors groupe de 20 119 dinars.
- 04** Le périmètre de consolidation est constitué par la société mère et sa filiale la Société Tunisienne de l'Industrie du Bois « S.T.I.B ».
- 05** Les Etats Financiers Consolidés relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration du Comptoir National Tunisien « CNT ».
- Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les Etats Financiers Consolidés sur la base de notre mission d'audit.

II- Etendue de l'Audit :

- 06** En notre qualité de Commissaire aux Comptes de l'ensemble des sociétés du Groupe, nous avons effectués toutes les investigations que nous avons jugées nécessaires.
- 07** Notre mission a été planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 08** Nous avons procédé à l'examen par sondage des éléments justifiant les données contenues dans les Etats Financiers du Groupe et nous avons effectué les contrôles considérés comme utiles et nécessaires.
- 09** Nous avons procédé à l'appréciation périodique de l'efficacité du système de Contrôle Interne de chaque société du Groupe, des principes et méthodes de consolidation suivis, ainsi qu'à la présentation des Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble.
- 10** Nous estimons que nos investigations constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion. En effet, nos contrôles ont été opérés conformément aux normes d'audit d'usage.

III- Expression d'Opinion:

- 11** Compte tenu des vérifications auxquelles nous avons procédées, des diligences accomplies et des normes de révision généralement admises, à notre avis, les Etats Financiers Consolidés sont réguliers et sincères et présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe « Le Comptoir National Tunisien- CNT » au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.
- 12** Les informations financières présentées dans le rapport de Gestion du Groupe sont sincères et conformes à celles contenues dans les Etats Financiers Consolidés annexés au présent rapport.

Fait à Sfax le 10 Mai 2010

Raouf GHORBEL